

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2019

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – Mme BEUGNET – M. HILAIRE –
M. GAUTHIER – M. JOLLIVET – M. CORNET – Mme GRENIER –
Mme PIQUEMAL – Mme PEREZ

Excusés : M. EUVRARD a donné procuration à Mme PIQUEMAL
M. BOUNIARD a donné procuration à M. JOLLIVET

Absents : Mme RAMUS, M. RIFFARD et Mme LEBRAT

Monsieur JOLLIVET Max a été élu secrétaire.

Début de séance : 20h30



DELIBERATION N° 2019/49 :

Objet : Avis du Conseil Municipal sur la première étape de la mission du SDEA concernant l'étude opérationnelle de faisabilité d'aménagement du parc Dupré et requalification paysagère du parking existant.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- La délibération n° 2017/32 du 21.06.2017 portant sur la conclusion d'une convention de mission d'accompagnement par le CAUE pour la valorisation des espaces publics,
- La convention et le cahier des charges signés avec le CAUE,
- Le rapport du CAUE dernière version de Mai 2019 transmis aux élus pour le conseil municipal du 01.07.2019,
- La délibération n° 2019/28 du 01.07.2019 portant sur la conclusion d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SDEA,

Le Maire rappelle que la mission du SDEA porte sur la réalisation de l'étude opérationnelle de faisabilité d'aménagement du parc Dupré et la requalification paysagère du parking existant.

Dans ce cadre, le bureau d'études a réalisé plusieurs propositions d'aménagement qui ont été présentées aux élus et qui ont fait l'objet de modifications successives.

Les trois propositions sont à nouveau exposées au conseil municipal, versions A, B, C.

Le Maire propose de retenir le projet C et demande l'avis du conseil municipal pour permettre la poursuite de la mission du SDEA.

Le Maire indique que ce projet C a fait l'objet d'un avis favorable :

- Du président de l'EPCI Ardèche-Rhône-Coiron pour l'emplacement de la future crèche dont la réalisation relève de la compétence intercommunale,

La proposition du maire est mise au vote :

POUR = 09 voix
CONTRE = 03 voix

ABSTENTION = 00 voix

La majorité des élus étant POUR la proposition du maire

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet C annexé à la présente délibération, portant sur l'aménagement du parc Dupré et la requalification paysagère du parking existant.

Au cours de cette séance,

Résultat du vote : Pour : 09 Contre : 03 Abstention : 00



DELIBERATION N° 2019/50 :

Objet : Délibération rectificative : Budget voyages scolaires 2019/2020.

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 14 octobre 2019, le Conseil Municipal avait pris la décision d'attribuer une subvention pour les voyages scolaires 2019/2020 pour l'école maternelle, l'école élémentaire publique et l'école privée.

Il poursuit en indiquant que lors de la rédaction une erreur s'est glissée dans les effectifs des élèves d'ALBA LA ROMAINE de l'école privée.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de rectifier la délibération n°2019-46 en date du 14 octobre 2019 en modifiant le montant de la subvention attribuée à l'école privée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'attribuer à chaque école une subvention pour les voyages scolaires en fonction de leur effectif à chaque rentrée scolaire.

- FIXE les modalités d'attribution comme suite :

- o Tarif par enfant de classe de maternelle : 15.00 € par an.
- o Tarif par enfant de classe de CP/CE1/CE2 : 20.00 € par an.
- o Tarif par enfant de classe de CM1/CM2 : 25.00 € par an.
- o Prise en charge uniquement des enfants d'ALBA LA ROMAINE.

- FIXE le montant pour l'école maternelle publique pour l'année scolaire 2019/2020 à 600.00 € pour 40 élèves.

- FIXE le montant pour l'école élémentaire publique pour l'année scolaire 2019/2020 à 1 890.00 € détaillé comme suit:

- o Classe de CP : 420.00 € pour 21 élèves.
- o Classe de CE1 : 280.00 € pour 14 élèves.
- o Classe de CE2 : 340.00 € pour 17 élèves.
- o Classe de CM1 : 500.00 € pour 20 élèves.

- o Classe de CM2 : 350.00 € pour 14 élèves.

 - FIXE le montant pour l'école privée Saint Régis pour l'année scolaire 2019/2020 à 375.00 € détaillé comme suit:
 - o Classe de maternelle : 150.00 € pour 10 élèves.
 - o Classe de CP : 20.00 € pour 1 élève.
 - o Classe de CE1 : 20.00€ pour 1 élève.
 - o Classe de CE2 : 60.00€ pour 3 élèves.
 - o Classe de CM1 : 50.00€ pour 2 élèves.
 - o Classe de CM2 : 75.00€ pour 3 élèves.

 - PRÉCISE que les subventions seront versées en une seule fois sur le compte des coopératives scolaires pour les établissements publics et à l'OGEC pour l'école privée.
 - DEMANDE que les écoles informent les familles sur la participation de la Commune aux sorties scolaires.
 - DEMANDE que les écoles nous fournissent un bilan d'activités et financier des voyages
- Monsieur

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00



Fin de séance : 22h15.

